



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2016**



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE
D'ALSACE**

SOMMAIRE

Préambule	03
Portrait du Conservatoire botanique d'Alsace	04
Trois questions à Christel Kohler Adjointe au maire de la Ville de Strasbourg	06
Trois questions à Charles Vergobbi Chef de Service, DREAL Grand Est	07
Analyse financière 2012-2016	08
Connaître la répartition de la flore en Alsace, un préalable à sa conservation !	10
Identifier les groupements végétaux un outil pour prédire l'évolution des milieux naturels	13
Conserver la flore hors de la nature - un enjeu à multiples intérêts!	15



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE
D'ALSACE**

1 Place Adrien Zeller
BP 920006 - 67070 Strasbourg Cedex
03 88 15 69 08
info@conservatoire-botanique-alsace.fr
www.conservatoire-botanique-alsace.fr

Directeur de publication :

Bernard GERBER, Président du CBA

Directrice de la rédaction :

Corinna BUISSON, Directrice du CBA
Réalisation : Corinna BUISSON

Comité de rédaction et/ou de relecture :

Nicolas SIMLER [CBA], Julie NGUEFACK [CBA],
Jérôme HOG [CBA], Muriel GUTH, Sophie CHARBONNIER [Région Grand Est],
Dominique ORTH [DREAL],
Frédéric LONCHAMPT [Ville de Strasbourg],
Michel HOFF [Université de Strasbourg].

Conception graphique :

Yann CARTAUT - www.yann-cartaut.fr

Impression :

DIGIS-PRINT - impression sur papier écocertifié

Crédits photos :

couverture : Julie NGUEFACK, Nicolas SIMLER, Jérôme HOG / [CBA]
p. 4 : Corinna BUISSON, Nicolas SIMLER / [CBA],
Jean-Luc STADLER [Région Grand Est], Ville de Mulhouse
p. 6 : Pierre BUCHERT / [Ville de Strasbourg]
p. 7 : Corinna BUISSON, Julie NGUEFACK / [CBA]
p. 12 : Adèle SONNENMOSER / [Ville de Strasbourg]
p. 15 : Michel HOFF / [Université de Strasbourg], Corinna BUISSON / [CBA]

Édito



Peu connu du grand public, le Groupement d'Intérêt Public Conservatoire botanique d'Alsace [CBA] constitue pourtant un acteur important de la conservation de la flore et des habitats en Alsace. Véritable appui scientifique et technique aux politiques publiques, la Région Alsace, aujourd'hui Grand Est, souhaitait depuis longtemps se doter de cet outil capable d'apporter à la fois les connaissances pour identifier les zones naturelles à enjeux et les compétences pour orienter les acteurs publics et gestionnaires d'espaces naturels vers des pratiques adéquates. Durant ma première année de présidence, j'ai ainsi pu découvrir la diversité des actions que mène le conservatoire, à la fois avec sa petite équipe dynamique, mais aussi avec l'apport précieux de ses membres. Depuis l'inventaire de terrain jusqu'à la conservation des informations dans une banque de données et dans un herbier, de la récolte de graines jusqu'à la conservation dans des jardins pour les espèces les plus menacées, le conservatoire botanique constitue une source d'information précieuse pour conserver à la fois notre patrimoine naturel historique et actuel ! Il se met ainsi aux services des collectivités et services de l'Etat dans les différents projets de notre territoire densément peuplé afin de conserver les joyaux de notre patrimoine naturel. Pour les années à venir, les défis du conservatoire botanique sont cependant multiples, mais je suis confiant : les nouveaux contours administratifs ont d'ores et déjà amené le CBA à resserrer les liens avec ses homologues de Champagne Ardenne et de Lorraine. En cette fin d'année 2016, je me félicite particulièrement de la signature d'une convention de partenariat, ambitieuse et à la hauteur des défis futurs, entre ces trois structures. En effet, la mutualisation des ressources et le partage des tâches à l'échelle de ce vaste territoire Grand Est, fil conducteur de ce partenariat, constitueront une réponse adaptée aux moyens financiers de plus en plus difficile à mobiliser. Je vous souhaite de prendre plaisir à découvrir ce rapport d'activité qui retrace quelques moments phare dans la vie du GIP en 2016 et permet par la même occasion d'apprécier le travail effectué.

Bernard GERBER,
Président du CBA

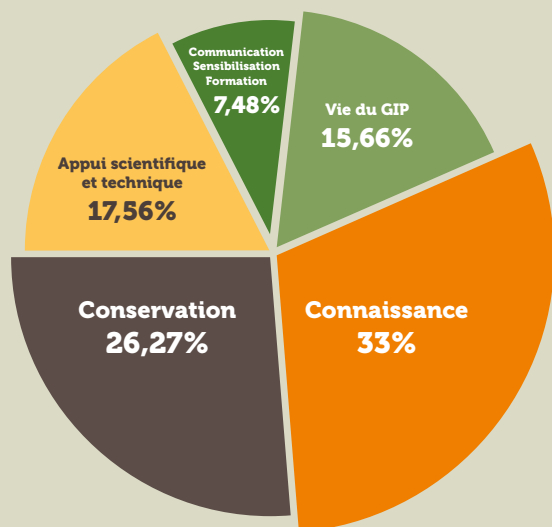


Portrait du Conservatoire botanique d'Alsace

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Conservatoire botanique d'Alsace (CBA) accompagne les collectivités et les services de l'Etat dans leur politique de conservation du patrimoine naturel en exerçant quatre missions :

- l'amélioration de la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;
- l'identification et la conservation de la flore et des habitats rares et menacés ;
- l'apport de concours scientifique et technique auprès des pouvoirs publics [Etat, collectivités territoriales] ;
- l'information et la sensibilisation du public.

PARTS DE L'ACTIVITÉ CONSACRÉES AUX DIFFÉRENTES MISSIONS DU CBA EN 2016




NOMBRE DE SALARIÉS
5


ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
4,9


ÂGE MOYEN
31,4


NIVEAU D'ÉTUDE :
4 BAC +5, UN CAP

L'ÉQUIPE DU CBA



CORINNA

Directrice, en charge de l'animation du réseau des membres, de la gestion administrative et financière du GIP, de la gestion de l'équipe et de la communication.



JULIE

Chargée de mission botaniste phytosociologue, référente flore



NICOLAS

Chargé de mission botaniste phytosociologue, référent végétations



JÉRÔME

Gestionnaire de la base de données, responsable SIG



BENOÎT

Jardinier-botaniste, en charge de la culture ex-situ sur le site de Bussierre

Les équipes des membres en soutien des agents du CBA :



MURIEL

Assistante du CBA, mise à disposition par la Région Grand Est



MURIEL, VÉRONIQUE ET MATHIEU

Équipe en charge de la culture ex-situ à l'unité conservatoire au service jardins publics et espaces verts - Ville de Mulhouse

MICHEL, FRANÇOISE ET GYSÈLE

Équipe en charge de l'Herbier à l'Université de Strasbourg

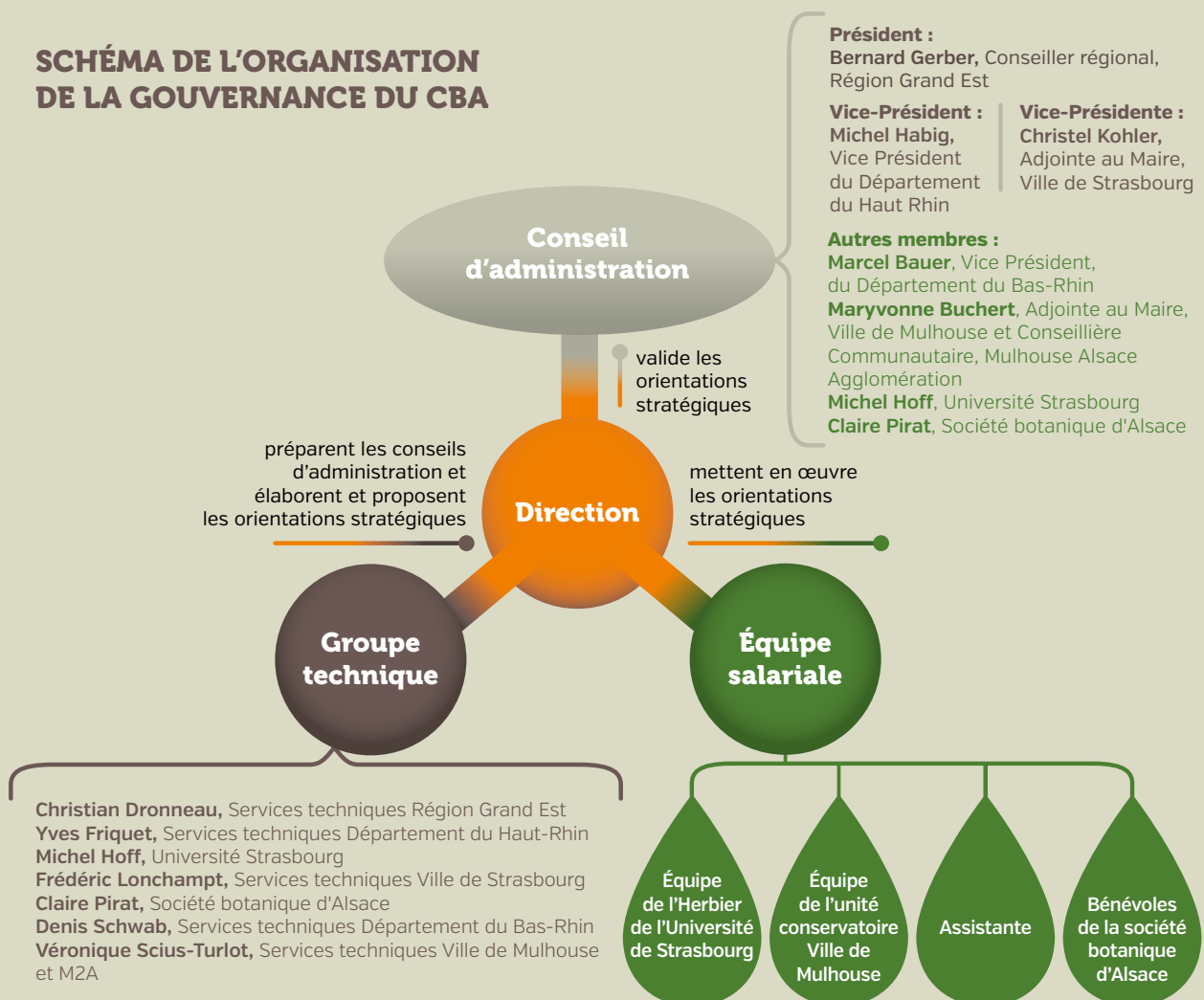
Qu'est-ce donc un groupement d'intérêt public ?

Le statut du Groupement d'Intérêt Public [GIP] permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général.

Les huit membres du GIP, représentés dans les organes de gouvernance du GIP, contribuent ainsi chacun à la conservation de la flore et des habitats naturels et semi-naturels :

- **la Région Grand Est** : au titre de ses politiques publiques, par exemple les Réserves Naturelles Régionales, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique [SRCE] ;
- **les Département du Haut Rhin et Département du Bas-Rhin** au titre de leurs politiques en faveur des espaces naturels sensibles ;
- **les Villes de Strasbourg et de Mulhouse** au titre de leurs politiques en faveur de la conservation ex-situ des plantes menacées d'Alsace ;
- **Mulhouse Alsace Agglomération** au titre de la présentation de la flore patrimoniale alsacienne dans les rocailles du Parc zoologique et botanique de Mulhouse ;
- **l'Université de Strasbourg** au titre de l'Herbier d'Alsace ;
- **la Société botanique d'Alsace** pour la contribution bénévole à la connaissance de la flore d'Alsace.

SCHÉMA DE L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU CBA



Trois questions à **Christel Kohler**



Christel Kohler
Adjointe au maire
de la Ville
de Strasbourg

Pour quelles raisons la Ville de Strasbourg a-t-elle souhaité adhérer au GIP CBA ?

Lors des premières réflexions sur la création d'un conservatoire botanique, la Région et l'unité conservatoire des espaces verts de la Ville de Mulhouse ont très rapidement identifié la Ville de Strasbourg comme partenaire. En effet, à l'époque déjà, la Ville entretenait un jardin conservatoire à la ferme de Bussierre. La Ville de Strasbourg avait déjà bien conscience que son activité avait pour vocation de dépasser largement le cadre de son territoire. Il nous a alors paru logique de mettre à disposition notre jardin conservatoire afin qu'il puisse servir plus largement.

Quel soutien le CBA vous a-t-il concrètement apporté ces dernières années ?

Le CBA nous a apporté un appui fort dans nos actions de gestion des milieux dans la Réserve Naturelle Nationale du Rohrschollen, dont nous sommes le gestionnaire. En effet, nous menions déjà de nombreux suivis floristiques, et avions besoin d'avoir un regard externe. Grâce à l'expertise du CBA sur les groupements végétaux, nous avons pu mieux identifier et prioriser nos objectifs de gestion. De même, suite à un diagnostic mené en 2017 par le CBA, nous avons pu rationaliser et orienter les suivis flore en cours et nous concentrer sur l'essentiel. Il est important en tant que gestionnaire d'avoir de temps en temps un regard extérieur qui permet de se poser, et le CBA nous apporte ce petit plus.

Comment les missions du CBA peuvent-elles être mises au service d'autres collectivités locales ?

Aujourd'hui, les collectivités sont obligées de prendre en compte la biodiversité, et donc la flore et les habitats, dans tous leurs projets. Il est plus que jamais important qu'elles puissent se reposer sur une structure pour anticiper et

mieux prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité dans les différents documents d'aménagements, mais aussi dans les projets à venir. Une telle structure référente pour la flore et les habitats nous a longtemps manqué en Alsace, alors qu'au niveau de la faune, le réseau est organisé depuis longtemps avec l'association ODONAT. Désormais, les collectivités peuvent se reposer sur le CBA qui met gratuitement à disposition ses données ! Et d'après ce que je sais, le CBA est en train de travailler sur une mise en ligne de ses données flore sur une interface web qui pourra à terme permettre aux collectivités de consulter sur une carte en ligne les enjeux floristiques sur leur territoire.



Réserve naturelle nationale du Rohrschollen

Trois questions à Charles Vergobbi



Charles Vergobbi
*Chef du Service Eau,
 biodiversité, Paysage
 à la Direction régionale
 de l'Environnement,
 de l'Aménagement et
 du Logement (DREAL)
 Grand Est*

Des conservatoires botaniques, existent-ils ailleurs en France ?

Oui, la France compte des conservatoires botaniques sur l'ensemble du territoire métropolitain. La grande majorité d'entre eux sont conservatoires botaniques nationaux, agréés par le ministère de l'environnement. Les conservatoires botaniques nationaux (CBN) ont été institués par décret en 1988. Les 10 CBN localisés en métropole couvrent la totalité du territoire français, à l'exception de l'Alsace et de la Lorraine dont les conservatoires botaniques n'ont pas encore d'agrément national. Les territoires d'agrément des conservatoires sont constitués d'un ensemble de départements formant une entité biogéographique cohérente.

L'agrément national est accordé par arrêté ministériel pour une durée de 5 ans renouvelable. Il permet une reconnaissance des missions de service public remplies par les conservatoires botaniques. Ces missions sont la connaissance et la conservation de la flore et des habitats, l'expertise auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs, et la sensibilisation du public.

Pourquoi est-il important de disposer d'un conservatoire botanique sur un territoire ?

Un conservatoire botanique c'est d'abord des compétences scientifiques précieuses pour développer la connaissance sur la flore et les milieux naturels d'un territoire. Pouvoir disposer de données valides, issues de démarches rigoureuses et repositionnées dans des référentiels scientifiques, permet de dresser un état des lieux fiable de la biodiversité floristique d'un territoire et de son évolution. L'élaboration de catalogues de végétation, l'établissement de listes rouges d'espèces et de végétations menacées, les cartographies d'espèces et d'habitats...sont des outils indispensables à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la biodiversité.



Gesse des marais (*Lathyrus palustris*)

Un conservatoire botanique est aussi un acteur essentiel dans la définition de programmes de conservation des espèces végétales rares et menacées comme l'a fait le CBA pour l'oeillet superbe par exemple. C'est également un interlocuteur privilégié sur des dossiers techniques traités par la DREAL, que ce soit par de la mise à disposition de données ou par de l'expertise sur des questions d'ordre méthodologique, scientifique ou technique. Enfin, un conservatoire botanique a aussi pour mission de former et informer le public : la série d'articles publiés cet été dans les DNA en est une belle illustration¹.

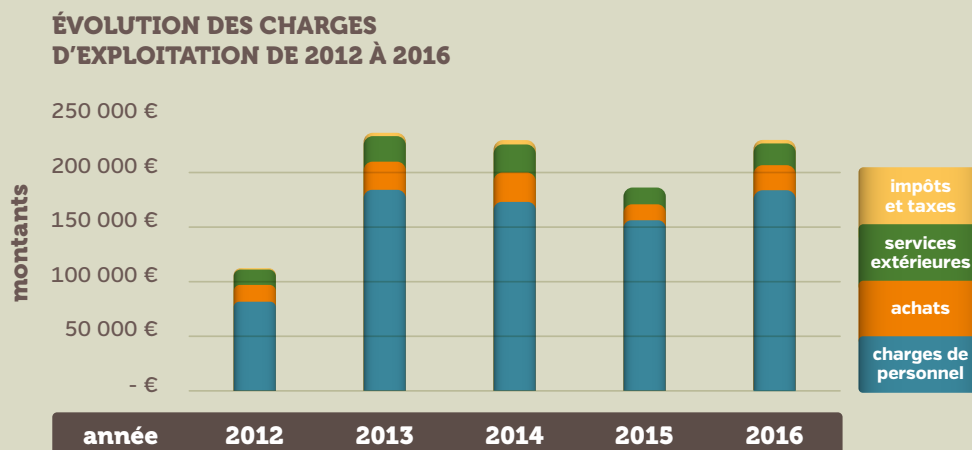
Quels projets allez vous mettre en œuvre avec l'appui du CBA dans les années à venir ?

Nous allons poursuivre l'inventaire du patrimoine naturel floristique, notamment dans le cadre de la modernisation en continu des zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique. Il s'agira à la fois d'actualiser les données un peu anciennes et de prospecter des secteurs encore insuffisamment connus. Le CBA a aussi été sollicité pour réaliser une cartographie des habitats de la forêt de la Robertsau en lien avec le projet de création d'une réserve naturelle nationale.

Avec les autres conservatoires du Grand Est, le CBA sera aussi l'un des acteurs clé de la mise en place du système d'information sur la nature et les paysages pour ce qui concerne les données de flore.

¹-Ces articles sont disponibles en téléchargement dans la rubrique 'Presse' sur le site internet du CBA www.conservatoire-botanique-alsace.fr

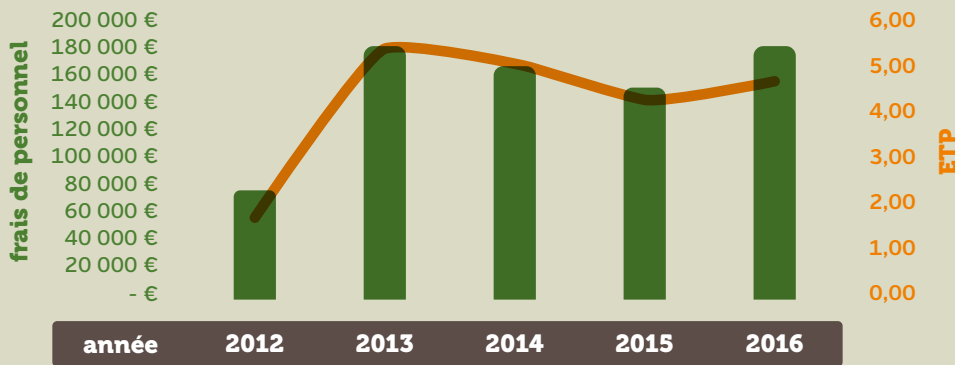
Analyse financière 2012-2016



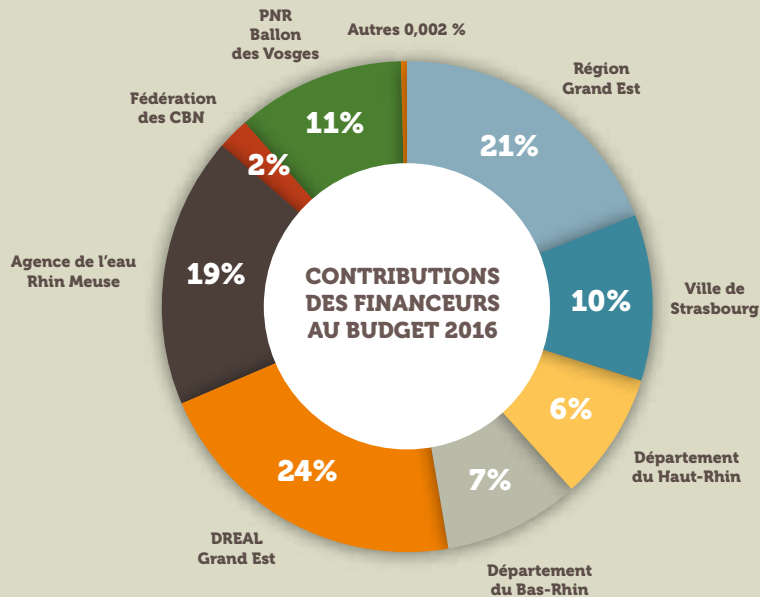
	2012	2013	2014	2015	2016
Charges de personnel et frais assimilés	80 886 €	183 779 €	173 011 €	155 464 €	183 762 €
Achat	15 585 €	25 817 €	25 916 €	15 165 €	22 625 €
Services extérieures	14 053 €	23 244 €	26 896 €	14 947 €	20 252 €
Impôts et taxes	743 €	3709 €	4 112 €	0 €	3301 €
Charges d'exploitation totales	111 267 €	236 549 €	229 935 €	185 576 €	229 940 €

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées des charges de personnel. Les charges générales sont relativement faibles, ce qui est essentiellement dû à la mise à disposition gratuite de locaux par la Région Grand Est (locaux du siège) ainsi que par la Ville de Strasbourg (bureau à côté du jardin conservatoire de la ferme de Bussierre).

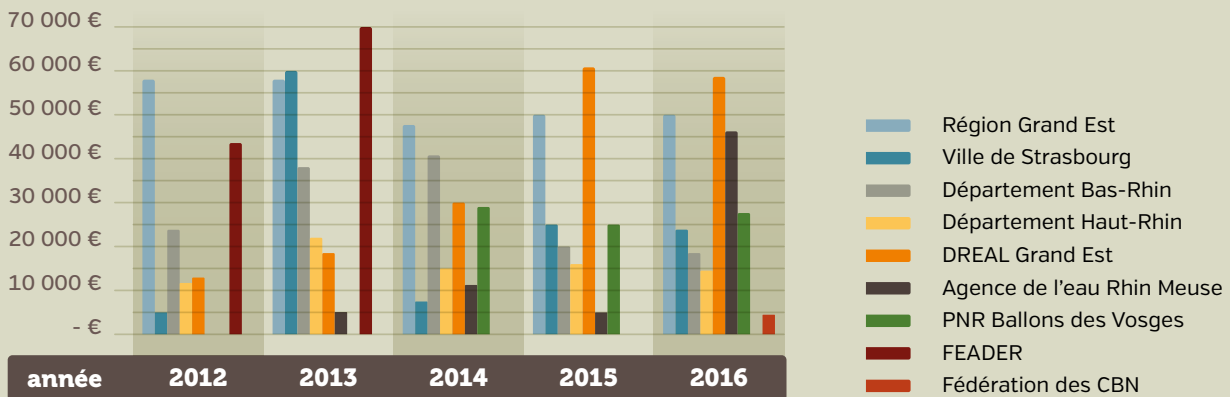
ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL ET DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)



L'équipe du Conservatoire Botanique d'Alsace est relativement constante depuis 2013, avec en moyenne 5 agents.



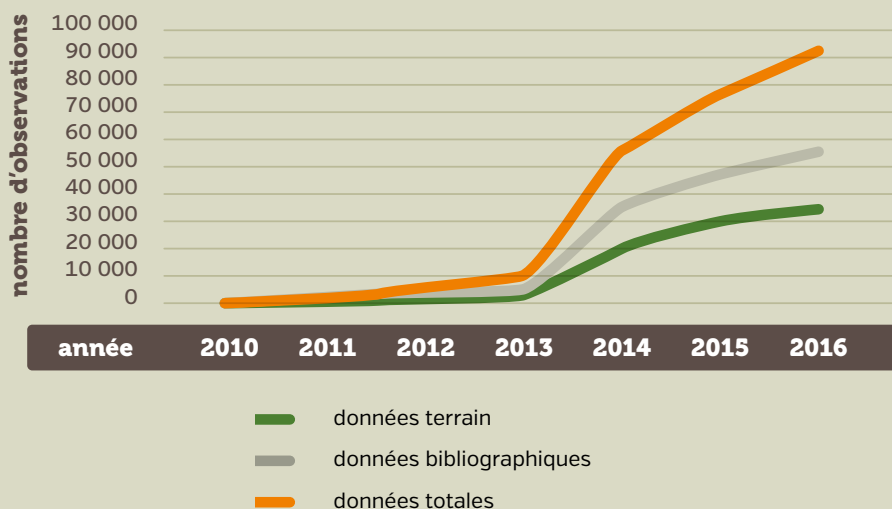
CONTRIBUTIONS DES FINANCEURS PAR ANNÉE



Les graphiques montrent depuis 2015 une part constante des contributions (environ 45 % du budget) qui est apportée par les membres du Groupement d'Intérêt Public à laquelle s'ajoute un financement de la DREAL à hauteur de 24 - 25%. 30% du budget concernent des subventions ciblées de programmes et de projets définis.

Connaître la répartition de la flore en Alsace, un préalable à sa conservation !

ÉVOLUTION DES OBSERVATIONS FLORE DU CBA



10

3 Questions à Julie, référente flore au CBA

Où en est-on au niveau de la connaissance de la flore au CBA ?

Quand le CBA a vu le jour en 2010, nous ne sommes pas partis de rien ; dès le départ, nous avons pu nous appuyer sur le réseau de bénévoles de la Société botanique d'Alsace (SBA) qui avait déjà récolté des données précieuses sur la flore alsacienne bien avant la création du CBA. Ce sont ces données par ailleurs qui nous ont permis, ensemble avec un groupe d'experts issu de la SBA, d'élaborer et de publier la liste rouge de la flore vasculaire en 2014. Cette liste rouge est aujourd'hui un outil précieux pour tous nos travaux futurs ! Elle a montré que près d'un tiers de la flore vasculaire est aujourd'hui menacé en Alsace. Mais la liste rouge a également mis en exergue qu'il existait une centaine de taxons dont nous ne disposons pas de suffisamment d'informations pour affirmer leur niveau de menace, ces plantes devront donc être étudiées de plus près les années à venir. Enfin, pour les taxons les plus menacés, c'est-à-dire ceux qui n'existent plus qu'à une seule ou quelques rares localités en Alsace, il est urgent de retourner sur les stations pour constater leur état de conservation et de prendre des mesures de protection avant qu'ils ne disparaissent. C'est dire que nous n'allons pas manquer de travail dans les années à venir !

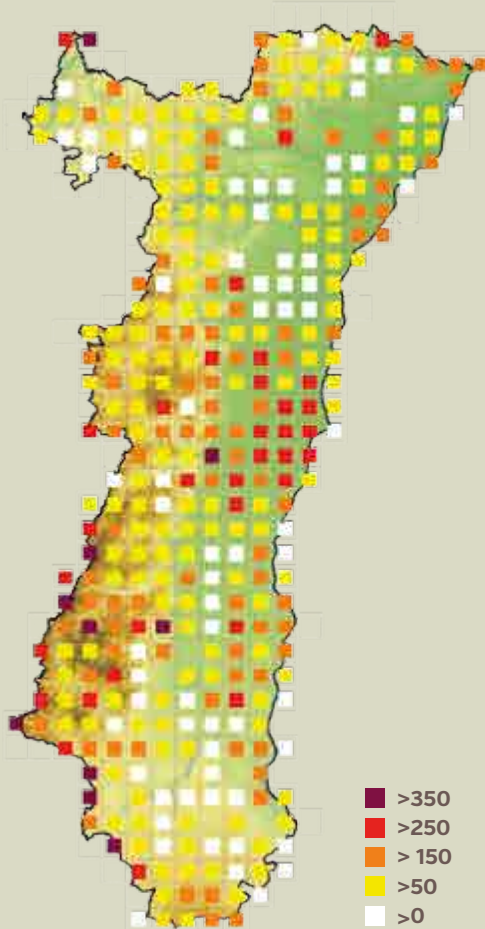
De combien d'observations sur la flore disposons-nous actuellement ?

Au fur et à mesure que l'activité au CBA a pris de l'ampleur, nous avons enrichi les connaissances préexistantes avec nos propres données. Ainsi, notre base de données compte aujourd'hui quelques 90 000 données publiques. A côté de cela, la SBA continue à gérer les données privées de ses bénévoles. Les deux réunis constituent le vivier de la connaissance flore qui permet aujourd'hui de renseigner et d'accompagner les acteurs publics et privés dans leurs différents projets afin de minimiser l'impact sur la flore.

Quelles orientations le CBA a-t-il décidé pour les années à venir ?

Nous avons, avec le soutien de l'Agence l'eau Rhin Meuse, des Départements, de la DREAL, de la Région Grand Est et de la Ville de Strasbourg, entamé en 2016 un travail de ce que l'on appelle des bilans stationnels pour une quinzaine d'espèces les plus menacées à l'échelle du bassin Rhin Meuse. Il s'agit de retourner sur des stations connues ou mentionnées historiquement dans la bibliographie, puis de noter d'éventuelles menaces qui pèsent sur elles. Ce travail nous permettra de prendre par la suite des mesures afin de garantir leur survie. Ce travail se poursuivra dans les années à venir.

**NOMBRE D'ESPÈCES
RECENSÉES PAR LE CBA
PAR MAILLE DE 5 KM X 5 KM
[observations à partir de 1990]**



Ensuite, nous allons démarrer l'année prochaine un travail d'inventaire de la flore d'Alsace. Ce travail, qui est par ailleurs réalisé dans tous les autres territoires de la France, consiste à relever, de manière exhaustive, les taxons présents dans un quadrillage de 5 km sur 5 km que l'on superpose au territoire alsacien. Il permet d'une part d'alimenter, de préciser et de réactualiser la connaissance avec des outils modernes. En effet, l'utilisation de GPS nous permet aujourd'hui de localiser avec précision les taxons, ce qui n'était pas encore possible il y a quinze ou vingt ans. D'autre part, ce travail de longue haleine – il faut compter une vingtaine d'années pour réaliser un inventaire complet – permet de renseigner des indicateurs sur la flore et ainsi suivre son évolution. Cela permet p.ex. de mesurer l'efficacité des politiques publiques. Mais cela permet aussi de répondre à des questions fréquemment posées, comme par exemple la répartition des espèces exotiques envahissantes. Enfin, l'inventaire flore permet tout simplement de détenir un historique de la répartition de la flore et permet d'observer d'éventuels déclin : des espèces non menacées aujourd'hui peuvent l'être demain. Seule la connaissance de sa répartition aujourd'hui permettra d'observer son déclin demain.



Fleur de Pigamon

FOCUS SUR UN PLAN DE CONSERVATION

Sauvons le Pigamon !

En 2015, la Ville de Strasbourg a fait remonter une découverte au CBA qui a fait sensation auprès des botanistes. Il s'agissait d'une station de Pigamon faux-gaillet [*Thalictrum simplex subsp. galloides*], retrouvée aux abords d'une prairie gérée par la Ville. Cette espèce, dont la répartition était alors mal connue, mais dont on savait néanmoins qu'elle était rare, est inscrite dans la catégorie « en danger » sur la liste rouge de la flore menacée d'Alsace.

Le CBA s'est alors emparé du sujet pour tenter de sauver cette sous-espèce extrêmement rare en Alsace et dans toute la France. Dans un premier temps, l'équipe du CBA a ainsi recherché toutes les mentions bibliographiques en Alsace, en particulier dans la base Brunfels de la SBA. Une tâche parfois difficile, puisque les naturalistes du passé ne disposaient évidemment pas d'outils, comme des GPS, pour géolocaliser leurs observations. Bien souvent on peut s'estimer heureux de trouver la mention d'un lieu-dit, mais il est rare de pouvoir localiser avec précision une station historique. Il n'en faut cependant pas moins pour animer la passion de nos chercheurs botanistes. Ainsi a démarré une campagne de recherches intenses pour retrouver d'autres stations alsaciennes. Malgré tous les efforts employés, malgré l'identification de tous les milieux potentiellement favorables à l'espèce dans les alentours des lieux mentionnés dans les articles scientifique d'antan, la station de la forêt de la Robertsau demeure à ce jour la seule station alsacienne actuelle sur les sept stations historiques. L'équipe repartira néanmoins à sa recherche dès l'année prochaine. C'est dire que la Ville, gestionnaire du site, et le CBA en tant qu'organisme scientifique, portent une forte responsabilité partagée dans la sauvegarde de cette espèce en Alsace.



Prairie dans la forêt de la Robertsau

En 2016, l'équipe du CBA a suivi de très près la petite population tout au long de son cycle de vie. Une petite visite hebdomadaire a permis d'enregistrer les petites habitudes du Pigamon, pour enfin récolter ses graines fin août. Ces dernières sont désormais conservées au jardin conservatoire de la ferme de Bussierre, et notre jardinier botaniste veille attentivement sur son trésor. En fin de cette année 2016, le CBA est en train de finaliser les recommandations de gestion pour la Ville et étudie l'opportunité de renforcer la population de la Robertsau.

Et le hasard le veut, l'Unité conservatoire de la Ville de Mulhouse détient parmi son trésor botanique inestimable de quelques 200 espèces des plus rares... des graines du Pigamon d'une station probablement disparue dans les années 80 à Rhinau ! La question de sa réintroduction à Rhinau mérite d'être posée. Encore faut-il savoir à quel endroit il a réellement existé. Les mentions ne sont pas claires. Et même si on savait, est-ce qu'aujourd'hui, on peut y retrouver les conditions favorables et garantir la pérennité du site et ainsi la survie de cette population historique ?

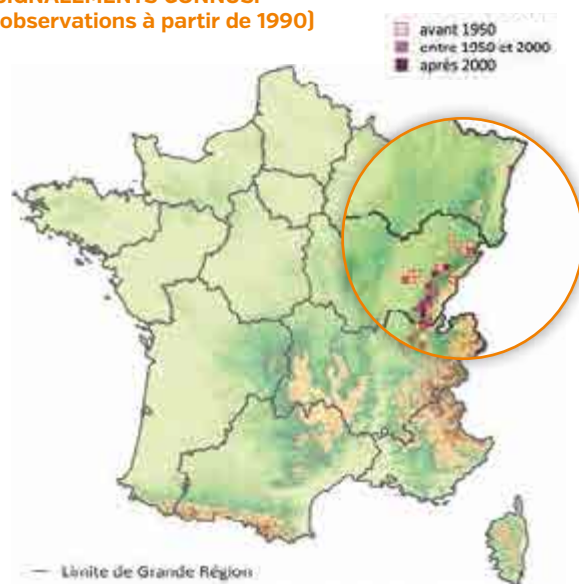
Des questions qui restent ouvertes et devront être étudiées dans les années à venir. En attendant, ensemble avec la Ville de Strasbourg, nous ne ménagerons pas nos efforts pour préserver la dernière station naturelle du Pigamon en Alsace !

Le Pigamon faux-gaillet est un taxon d'Europe centrale, présent de manière discontinue jusqu'en Hongrie. Il atteint sa limite occidentale dans l'Est de la France où il est présent dans l'ensemble de l'Arc jurassien (département de l'Ain, du Jura et du Doubs). En Allemagne, ce taxon est fortement menacé de disparition. Il est principalement présent dans l'avant-pays des Alpes bavaroises et le Jura souabe. Il a très fortement régressé dans la vallée du Rhin, il est très rare dans le Pays de Bade et a disparu en Rhénanie-Palatinat et en Hesse. En Suisse il est signalé à proximité de Schaffhouse.

Les changements d'occupation du sol survenus en plaine d'Alsace sont à l'origine de la disparition de la majeure partie des stations connues. La fermeture des milieux, et en particulier l'arrêt du pâturage en forêt, a considérablement diminué les surfaces d'habitats favorables à l'espèce. L'intensification des pratiques agricoles a également conduit à la disparition quasi-totale des surfaces de pelouses sous l'effet de la fertilisation et des labours. Enfin, la prolifération du Solidage, espèce invasive hautement concurrentielle dans les ourlets de la bande rhénane, a probablement également participé à la disparition du Pigamon.

RÉPARTITION PAR MAILLE 10 X 10KM DE THALICTRUM SIMPLEX SUBSP. GALIOIDES (DC.) KORSH. : DERNIERS SIGNALEMENTS CONNUS.

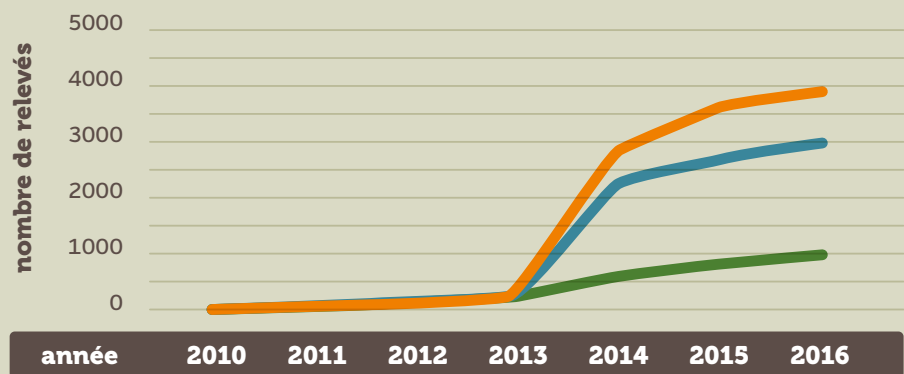
(observations à partir de 1990)



[sources : ©FCBN 2016, Système d'information nationale flore, fonge, végétation et habitats, données du réseau des CBN en cours d'intégration et de qualification nationale, © IGN 2016 AdminExpress, © IGN 2017 BD ALTI V2.0 250m]

Identifier les groupements végétaux – un outil pour prédire l'évolution des milieux naturels

ÉVOLUTIONS DU NOMBRE DE RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES DISPONIBLES AU CBA



3 Questions à Nicolas, référent végétation au CBA

Nicolas, tu es chargé de la connaissance des végétations au CBA. Tu utilises pour cela la méthode phytosociologique. Peux-tu nous dire en quelques mots ce qu'est la phytosociologie ?

Si l'on regarde l'étymologie, le terme de phytosociologie renvoie à la « sociologie des plantes ». C'est une discipline qui n'étudie pas chaque plante individuellement [comme c'est le cas en botanique] mais qui s'attache aux regroupements ou communautés. Pourquoi telles espèces cohabitent-elles à tel endroit ? Comment fonctionnent ces « sociétés » ? En réalité, on s'est rendu compte depuis le 19^{ème} siècle que les communautés végétales n'étaient pas liées au hasard. On retrouve des combinaisons d'espèces analogues dans des lieux très éloignés. Quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que ces regroupements d'espèces sont liés aux mêmes conditions écologiques. L'objectif de la phytosociologie c'est ça, identifier des combinaisons d'espèces identiques d'un point de vue

Habitats naturels - groupements végétaux

La notion d'habitat en écologie résulte du constat que la végétation et la faune qui y sont liées sont étroitement associées aux conditions stationnelles d'un site. Des habitats similaires se retrouvent à différents endroits soumis à des facteurs externes très proches (climat, sol, usages, gestion par l'homme).

L'étude de la végétation constitue généralement le meilleur indicateur pour définir un habitat. La phytosociologie [science définissant les groupements végétaux] est à l'origine de la caractérisation scientifique des habitats reposant sur les analyses statistiques.

statistique et les relier à un climat, un type de sol ou un mode d'exploitation particulier. Chacun de ces groupements est ensuite nommé selon une norme internationale.

Quelles sont les applications pratiques de la phytosociologie ?

L'étude des groupements végétaux est très importante dans le domaine de la protection de la nature. Si on a fait la démonstration qu'une communauté était liée à des facteurs écologiques particuliers, le fait de retrouver cette communauté sur un site nous renseigne sur les conditions écologiques de la zone. Cette relation est très utilisée en gestion forestière. Chaque plan d'aménagement y est précédé d'une carte des stations, élaborée grâce à ce principe. Mais selon moi, la principale utilité de la phytosociologie est son aspect prédictif. Que devient une prairie si on augmente le niveau d'inondation ou si on fauche plus tardivement ? La phytosociologie peut répondre à cette question. C'est donc un outil indispensable pour tout gestionnaire de milieux naturels. Il faut aussi souligner que les végétations ont une existence légale, par exemple dans la démarche Natura 2000 ou dans la délimitation des zones humides. L'expertise phytosociologique est donc obligatoire dans un certain nombre de cas.

Que reste-t-il à faire pour la connaissance des groupements végétaux en Alsace ?

Tout ! [rires]. Non plus sérieusement, certains milieux ont été bien étudiés. C'est le cas des forêts, avec la parution en 2014 d'un guide complet élaboré par Richard BOEUF. L'étude sur les prairies vosgiennes en cours de parution a également permis de traiter cette question avec une approche globale sur tout le massif. Mais l'Alsace ne dispose pas d'un catalogue des végétations comme c'est maintenant le cas pour une grande partie de la France et j'avais évalué en 2015 par comparaison avec les régions voisines que 35 à 45% des associations d'Alsace restaient à identifier. Un enjeu important selon moi est également de publier des guides d'identification qui permettent de fournir un outil à l'ensemble des acteurs de l'environnement.

FOCUS SUR NOS ZONES HUMIDES

Les groupements végétaux des zones humides au peigne fin...

Des sources tufeuses du Jura aux marais de la vallée de la Lauter en passant par les rives du Rhin et les prairies du Ried, l'Alsace est riche en zones humides. La valeur biologique de ces milieux et leur rôle d'épuration, de protection contre les crues et d'approvisionnement en eau sont aujourd'hui unanimement reconnus. Les zones humides ont ainsi été déclarées « d'intérêt général » dans le code de l'environnement. Cette reconnaissance pose cependant la question de la définition d'une zone humide. Pour un certain nombre de cas, l'identification est relativement aisée : une tourbière, un marais... mais beaucoup méritent une observation plus approfondie. En effet, les prairies inondées quelques jours par an lors de crues exceptionnelles ou un suintement occasionnel sur une

pelouse sèche peuvent-elles être assimilées à des « zones humides » ? Les textes législatifs encadrent l'identification et la délimitation des terrains à considérer comme « humides ». Ils sont fondés sur trois critères : les sols, la flore et les végétations. Face à la grande variété de situations en France, une adaptation régionale est prévue.

Fin 2015, le CBA a proposé une liste d'espèces pour le critère « flore » approuvée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel [CSRPN] le 11 janvier 2016. En 2016 a débuté un projet dont l'objectif est de poursuivre ce travail pour le critère « végétation ». Ce programme de trois ans est réalisé grâce à la participation de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL] et de la Région Grand Est. Il associe le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et le Pôle du futur Conservatoire Botanique National du Nord-Est pour déboucher sur une liste partagée de groupements végétaux caractéristiques pour l'ensemble du bassin Rhin-Meuse.

En Alsace, l'étude est organisée par régions naturelles. Cette année, l'Alsace Bossue, la Hardt et la plaine du Haut-Rhin ont été prospectées. Un premier travail préparatoire vise à rassembler toutes les études déjà disponibles. Des relevés de terrain sont ensuite effectués dans les zones où un déficit de connaissance a été identifié. A la fin de l'année 2016, plus de 4000 relevés ont ainsi été produits. Ce travail est également l'occasion de compléter les données disponibles sur la flore régionale. Cette année, plus de 170 stations d'espèces protégées ou menacées ont ainsi été découvertes et témoignent de l'extrême valeur des milieux humides pour la conservation de la flore !

Un plan d'eau intéressant pour les oiseaux mais pas seulement !

Le plan d'eau de Michelbach, classé en Réserve Naturelle Régionale est très connu par les ornithologues pour les nombreuses espèces d'oiseaux qu'il accueille. L'étude de ses berges, réalisée dans le cadre du travail sur les zones humides, a cependant révélé qu'il recelait d'autres richesses jusqu'à présent insoupçonnées. On y retrouve en effet cinq espèces végétales menacées ou protégées, dont l'Élatine à trois étamines et le Scirpe épingle. Ces plantes, habituellement présentes en bord d'étang, sont liées à des plans d'eau à niveau variable. L'arrêt des assecs traditionnellement pratiqués sur les étangs piscicoles et l'aménagement de berges abruptes ont conduit à leur très forte régression. Sur le plan d'eau de Michelbach, progressivement vidé chaque été afin de réguler l'alimentation de la nappe phréatique dans laquelle l'agglomération mulhousienne puise son eau potable, elles retrouvent des conditions propices à leur développement. Leur arrivée sur ce lac de barrage mis en service en 1982 est peut-être liée à un transport dans le plumage des oiseaux migrateurs. Tout est lié !

Les informations ont été transmises au gestionnaire afin que ce dernier puisse en tenir compte dans le plan de gestion.

Conserver la flore hors de la nature - un enjeu à multiples intérêts!



Planche d'herbier -
Ranunculus nicklesi
(R. Engel)

Connaitre la flore d'hier pour mieux appréhender celle de demain

En botanique, un herbier est une collection de plantes séchées et pressées entre des feuilles de papier, qui sert de support physique à différentes études sur les plantes. Un herbier a pour vocation première de recueillir, de conserver et de mettre à disposition des chercheurs et du public divers échantillons et documents concernant les plantes. Un herbier sert d'une part à conserver le spécimen qui a permis de donner initialement le nom à une espèce. L'étude de l'ensemble des échantillons d'herbier, morphologiques et génétiques, permet ainsi d'appréhender la diversité végétale et la variation des espèces sur la totalité de leur aire de répartition. Ces études fondamentales débouchent sur la rédaction ou la révision des Flores, ouvrages consacrés à la reconnaissance des végétaux. D'autre part, l'herbier est également un outil permettant de suivre l'évolution des espèces dans le temps et dans l'espace.

Les Conservatoires botaniques sont les principaux intéressés par ces thèmes en raison de leurs missions de conservation du patrimoine végétal.

En 2016, l'Herbier de l'Université de Strasbourg a été complété avec 20 000 nouveaux spécimens enregistrés. Au total, la base de données rassemble 95 000 spécimens enregistrés, dont environ 40 000 ont été récoltés en Alsace.

Dans le cadre du projet national « E-RecolNat », l'herbier de Strasbourg a entamé la numérisation des planches d'herbier, permettant d'accéder plus facilement aux planches d'herbier à distance.

Préserver la flore menacée pour prévenir son extinction

L'Unité conservatoire du service jardins publics et espaces verts de Mulhouse gère aujourd'hui quelques 200 taxons d'Alsace en conservation « ex-situ » (hors nature), permettant en cas de destruction accidentelle (totale ou partielle) d'une population d'envisager le renforcement ou la réintroduction d'une espèce.

Le deuxième objectif de la Ville de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération est de sensibiliser le public à la flore locale. Dans ce cadre, le personnel de l'Unité conservatoire a aménagé deux rocailles au Parc zoologique et botanique de Mulhouse qui valent le détour ! Notamment au printemps, il est possible, en quelques pas, de voyager à travers toute l'Alsace en découvrant les espèces patrimoniales de la bande rhénane jusqu'à la crête des Vosges, de l'Alsace bossue jusqu'au Jura alsacien. Des animations y sont fréquemment proposées pour le grand public. Ainsi, le CBA avec l'équipe de Mulhouse, a animé un stand au Zoo pour expliquer l'action du Conservatoire botanique.



Animation du CBA au Zoo de Mulhouse



Cultures ex-situ de la Ville de Mulhouse



Le Groupement d'Intérêt Public
Conservatoire Botanique d'Alsace
est composé des membres suivants :



en partenariat avec :



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

